



LE CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) est entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier.

Il se décline en deux offres de services :

- Soit il permet de rémunérer et de déclarer un salarié à domicile ; Il s'utilise comme un chèque bancaire et est diffusé par les établissements bancaires ayant signé une convention avec l'Etat.
- Soit le chèque emploi service universel préfinancé sert à payer un prestataire de services à la personne ou bien un salarié ; Il est pré-identifié au nom du bénéficiaire, à valeur prédéfinie, diffusé par des organismes cofinanceurs et émis par les organismes habilités par l'Agence Nationale des Services à la Personne.

Les avantages ?

- Les démarches administratives sont simplifiées et l'utilisateur bénéficie des avantages fiscaux liés à l'emploi d'une aide à domicile.
- Pour le bénéficiaire, il a la certitude de bénéficier de tous ses droits sociaux et, également, de bénéficier de la formation professionnelle.
- Enfin, pour les cofinanceurs, ils pourront être exonérés de cotisations sociales dans la limite d'un plafond et de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Pourquoi ? Pour qui ?

Le CESU s'adresse aux particuliers pour régler l'ensemble des services à la personne et d'aide à domicile (soutien scolaire et cours à domicile, assistance informatique et Internet à domicile, promenades d'animaux et prestation de conduite du véhicule personnel pour personnes dépendantes, collecte et livraison à domicile de linge repassé, livraison de courses à domicile...).

www.cesu.urssaf.fr

OPERATION COUP DE POING

Recrutement de cinq salariés en distribution

- Le 27 février 2005 à 14h30 : La Société ENTHALPIA de Lens (62) prend contact avec les services de la Mission Locale pour le recrutement de 3 hôtes/hôtesse de caisse.

Conditions :

- avoir réussi les tests d'employé(e) commercial(e) caisse,
- être disponible le lendemain 9h00.

- A 16h00 : 8 candidats sont présélectionnés par les conseillers Mission Locale.

- A 18h00 : 5 candidats ont réussi les tests.

- Le 28 février 2005 : 3 d'entre eux commencent un CDD Intérim de 15 jours.

Comme ce premier partenariat a fonctionné, la Société Nordiste a, d'une part, fait appel à nos services le 6 mars dernier pour le même client qui recherchait deux manutentionnaires ; ils ont obtenu satisfaction avec la mobilisation de 2 personnes.

D'autre part, certains d'entre eux pourraient être embauchés pour une période plus longue. A suivre.

LE POLE EMPLOI DE LA MISSION LOCALE SE DEVELOPPE



4 fiches ressources sont nées d'un travail de réflexion pour améliorer le service rendu aux chercheurs d'emploi et aux entreprises :

- OFFRE D'EMPLOI
- CONTACT ENTREPRISE
- SUIVI D'UN JEUNE EN ENTREPRISE
- QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION ENTREPRISE

Contact : Emmanuel GADRET

03.23.74.47.14 - egadret@mission-locale-soissons.fr

Toutes les mentions qui figurent sur ces fiches respectent les recommandations en matière de lutte contre les discriminations.

Date de la prise d'offre : Conseiller : Référence :	 Suivi Pourvu(e) : Par :	Date : Conseiller :
OFFRE D'EMPLOI		SUIVI D'UN JEUNE EN ENTREPRISE
Intitulé du poste : Lieu de travail : Description principales requises :	Nombre de poste proposé : > >	Nom et prénom : Situation dans l'entreprise : <input type="checkbox"/> stage <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> contrat de profess
Mise à jour le : Conseiller :	 CONTACT ENTREPRISE	Date : Conseiller :
Nom de l'entreprise : Adresse : Tél. : Nom du responsable :	Fax :	QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION ENTREPRISE Nom de l'entreprise : Adresse : Personne à contacter : Tél. : Fonction/ Fax : Email :



Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle



Fonds Social Européen

Mission Locale
du Bassin d'Emploi du Soissonnais

